



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20250223-2025-022-DE
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025

PUBLIE LE 24 FEV. 2025

N°2025-022

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq février à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 30 janvier 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

RAPPORT D'ACTIVITE SIFUREP 2023

Rapporteur : Mme Evelyne SAILLAND

Direction et Service : Direction Population/Service Affaires Générales et Etat Civil

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M DUBUS, Mme ABCHICHE, M GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M LHOSTE, M. RIBEIRO, M. DUVERGER, M. BOULAY, Mme SAILLAND, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme THÉOPHILE, Mme CIPRIANO, Mme FORHAN, M. SOLARO, M. LURIER, M. SUDRE, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. DUVAUDIER, Mme CAPORAL, M. FAUTRÉ, Mme ADOMO
M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)
M CHATAUD (donne procuration à M. GAUDIÈRE)
Mme CARPE (donne procuration à Mme THIROUX)
M. PARLOUAR (donne procuration à Mme SAILLAND)
Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme ABCHICHE)
Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BASTIN)
Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON)
M. BARON (donne procuration à M GOUPIL)
Mme NGANDE (donne procuration à Mme THÉOPHILE)

Secrétaire de séance : M GOUPIL

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY SUR MARNE TÊL.: 01 45 16 40 00

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 36
Nombre de procurations : 9
Nombre de votant(e)s : 0

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20250223-2025-022-DE
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39 ;

Vu la circulaire n°2024-14 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne transmettant le rapport d'activité de l'année 2023 ;

Vu le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2023 ;

Vu le compte administratif arrêté par le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2023 ;

Vu l'avis de la 3ème commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacements - Sécurité-ASVP émis lors de sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances - Affaires générales- Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies émis lors de sa séance du 28 janvier 2025 ;

Après avoir entendu le rapport des délégués de la Ville au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2023.



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
M. Grégory GOUPIL

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20250223-2025-022-DE
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025

Association de Régisseurs publics
Département de la Santé et des Services sociaux
Centre de services funéraires - Sifurep

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



SOMMAIRE

LE SIFUREP

P.5-6

- Un Syndicat funéraire essentiel au service du territoire francilien
- Une gouvernance plurielle

CHIFFRES CLÉS 2023

P.7-9

AU SERVICE DES FAMILLES ENDEUILLÉES

P.10-14

- Une offre obsèques de qualité à coût maîtrisé
- Des établissements funéraires au plus près des besoins des familles

L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DE LA RÉGION PARISIENNE

P.15-18

- Une expertise technico-juridique et des outils pour éclairer les décisions
- Des évènements pour nourrir les échanges et les connaissances
- Une centrale d'achat pour simplifier et maîtriser les coûts de gestion funéraire

LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

P.19-22

- Listes et cartes des villes adhérentes au syndicat et à la centrale d'achat
- Liste des délégués titulaires et suppléants

ÉDITO DU PRÉSIDENT



“ 2023, une année marquée par la flambée du prix du gaz et de l'électricité

Le SIFUREP est reconnu comme un acteur majeur du Funéraire en Ile de France. Il participe au développement du service public funéraire et à la régulation de ce marché très concurrentiel. En négociant les tarifs obsèques, de crémation ou de séjour en chambre funéraire, il permet aux familles de ses villes adhérentes de bénéficier d'un accompagnement humain et de qualité à des prix négociés.

2023 a été marquée par la flambée des prix du gaz et de l'électricité. Grâce à la relation de confiance entre le SIFUREP et ses délégataires, la hausse n'a que faiblement impacté le prix des crémations. En effet, la SEM Ville de Paris et OGF, en accord avec le SIFUREP, ont décidé de ne pas appliquer les indexations prévues afin de protéger les familles endeuillées et de consolider le partenariat entre le Syndicat et ses délégataires.

Le nombre d'adhésions au SIFUREP et à sa centrale d'achat a continué de croître et les événements de plus en plus nombreux organisés par le Syndicat ont permis aux villes de se retrouver pour échanger sur de nombreuses thématiques comme l'aménagement des cimetières ou encore le sujet délicat du deuil périnatal.

Enfin, le SIFUREP a signé une convention avec la Fondation du Patrimoine en décembre afin de soutenir et promouvoir la restauration du Patrimoine sépulcral des villes adhérentes et de leurs familles. Gageons que cette collaboration sera fructueuse et permettra à de nombreuses villes adhérentes de bénéficier d'accompagnements financiers pour la rénovation de leur patrimoine funéraire !

Je suis heureux de vous faire parvenir ce rapport d'activité et vous en souhaite une bonne lecture.

Jacques KOSSOWSKI,
Président du SIFUREP, Maire de Courbevoie.



LE SIFUREP

UN SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE ESSENTIEL

Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, le SIFUREP a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire, sur le territoire d'Île-de-France, pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes.

Le SIFUREP est le partenaire privilégié des collectivités adhérentes dans le domaine du funéraire. Il permet :

- pour les familles d'accéder à un service public funéraire et à des équipements de qualité à un prix maîtrisé,
- d'obtenir des conseils dans l'application de la réglementation et dans l'information des administrés,
- de participer à des débats et de bénéficier d'études prospectives, notamment autour d'un colloque annuel sur les grands thèmes funéraires, pour anticiper les besoins à venir.

Ces missions sont exercées avec éthique et transparence dans le respect de la déontologie du service public. Pour les mener à bien, le SIFUREP utilise des outils juridiques tels que les marchés publics ou bien encore les délégations de service public.

UNE GOUVERNANCE PLURIELLE

Le SIFUREP est administré par 111 délégués syndicaux et autant de suppléants désignés par les collectivités adhérentes et issus de leur assemblée délibérante. Ces élus composent le Comité syndical, l'instance qui délibère sur les décisions engageant l'avenir du SIFUREP et qui fixe ses orientations, dont la mise en œuvre est ensuite pilotée par l'équipe du SIFUREP sous l'impulsion de son directeur général.

En 2023, le Comité syndical s'est réuni 4 fois et a voté 55 délibérations sur les choix stratégiques tels que les délégations de service public, le budget et la politique générale du Syndicat. Un Comité syndical exceptionnel a été convoqué en février pour voter les avenants relatifs à la limitation de l'augmentation des tarifs de crémations suite à l'évolution du prix du gaz et de l'électricité.

Ces Comités syndicaux sont préparés en amont par un Bureau syndical, composé de 13 membres (1 président et 12 Vice-Présidents). En 2023, le Bureau du SIFUREP s'est réuni à 5 reprises pour préparer les affaires soumises au Comité.

Le funéraire est un secteur particulier. Il concerne une mission de service public que tout citoyen sollicite à un moment donné de sa vie, dans une situation de deuil et donc de vulnérabilité. Mais il est aussi un secteur ouvert à la concurrence, avec de forts enjeux économiques. Cette particularité renforce les exigences de transparence et de régulation par les pouvoirs publics. Le SIFUREP fait partie de ces acteurs publics de contrôle et de régulation.

Le Syndicat dispose également de deux commissions syndicales ayant pour mission l'étude et l'examen préparatoire de sujets par type de prestations.

CES DEUX ORGANES SONT :

- La commission « équipements funéraires » traitant toutes les questions relatives aux crématoriums et aux chambres funéraires du SIFUREP.
- La commission « services funéraires » traitant de tous les services funéraires mis en œuvre par le SIFUREP comme le service extérieur des pompes funèbres, la centrale d'achat et les consultations funéraires.

Ces commissions se réunissent 1 fois par an.



**Jacques
KOSSOWSKI**
Président du SIFUREP
Maire de Courbevoie



**Christian
METAIRIE**
1^{er} Vice-Président
Maire d'Arcueil



**Jean
MILCOS**
2^{ème} Vice-Président
Conseiller municipal
de Clamart



**Hassan
HMANI**
3^{ème} Vice-Président
Conseiller municipal
de Nanterre



**Bernard
GAHNASSIA**
4^{ème} Vice-Président
Maire-adjoint
de Puteaux



**Serge
FRANCESCHI**
5^{ème} Vice-Président
Maire-adjoint
d'Alfortville



**Claire
DELESSARD**
6^{ème} Vice-Présidente
Conseillère municipale
de Maisons-Alfort



**Fatah
AGGOUNE**
7^{ème} Vice-Président
Maire de Gentilly



**Stéphane
PERRIN-BIDAN**
8^{ème} Vice-Président
Maire-adjoint
de Suresnes



**Eveline
NOURY**
9^{ème} Vice-Président
1^{ère} Maire-adjointe
de Boissy-saint-
Léger



**Samira
YAZIDI**
10^{ème} Vice-Président
Conseillère municipale
d'Épinay-sur-Seine



**Christian
LAGRANGE**
11^{ème} Vice-Président
Conseiller municipal
des Lilas



**Éric
COUTURE**
12^{ème} Vice-Président
Maire-adjoint au
Perreux-sur-Marne



CHIFFRES CLÉS 2023

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

La France compte 68,3 millions d'habitants, soit 0,3 % de plus qu'un an auparavant. 66,1 millions résident en France métropolitaine et 2,2 millions dans les cinq départements d'outre-mer.

En 2023, 678 000 bébés sont nés en France. C'est 6,6 % de moins qu'en 2022 et près de 20 % de moins qu'en 2010, année du dernier pic des naissances. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,68 enfant par femme en 2023, contre 1,79 en 2022. Depuis la Seconde Guerre mondiale, cet indicateur n'a jamais été aussi bas hormis en 1993 et 1994. L'âge moyen à la maternité est de 31 ans, le même qu'en 2022 (il était de 29,5 ans il y a 20 ans).

L'espérance de vie à la naissance est de 85,7 ans pour les femmes et 80 ans pour les hommes. Elle dépasse ainsi les niveaux de 2019, avant Covid.

”
**L'ESPÉRANCE DE
VIE À LA NAISSANCE
EST DE 85,7 ANS
POUR LES FEMMES
ET 80 ANS POUR
LES HOMMES.**

FORTE BAISSÉ DE LA MORTALITÉ EN 2023

Le nombre de décès est estimé à 631 000 pour 2023. C'est 44 000 de moins (-6,5 %) qu'en 2022, année marquée par un regain de la pandémie de Covid-19 avec le variant Omicron, trois périodes de fortes chaleurs et une épidémie de grippe hivernale précoce en fin d'année. Le pic de décès en décembre 2022 est le troisième pic le plus élevé sur toute la période de 2020 à 2022, après ceux constatés lors des deux premières vagues de Covid19 de 2020 (en avril et en novembre). Début 2023, l'épidémie de grippe s'est

poursuivie, mais avec une intensité moindre et les épisodes caniculaires de l'été ont été nettement moins soutenus. Avec l'arrivée des générations du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter plus vite sur les dix dernières années (+0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis +1,9 % entre 2014 et 2019). L'augmentation de la mortalité a cependant été sans commune mesure en 2020 du fait des pics de mortalité lors des deux premières vagues de la pandémie et les décès sont restés à un niveau élevé en 2021 et 2022. En 2023, le taux de mortalité infantile est de 4,0 décès pour 1 000 naissances vivantes. Après avoir reculé très fortement au cours du vingtième siècle, ce taux ne baisse plus depuis 2005.



LES OBSÈQUES SIFUREP

- **Convois funéraires assurés par le délégataire OGF** (enseigne commerciale PFG et Dignité Funéraire) :

- **5 329 obsèques** contre 4 966 en 2022, dont :

- **1 406 aux tarifs forfaitaires** négociés par le SIFUREP (684 inhumations et 722 crémations),

- **270 obsèques** de personnes sans ressources,

- **135 obsèques** d'enfants de moins de 1 an.

Crémations et admissions assurées par la SEM Ville de Paris et OGF :

Les 5 crématoriums ont réalisé plus de **9 619 crémations** contre 9 207 en 2022.

Les 2 chambres funéraires ont totalisé **2 323 admissions** contre 2 354 en 2022.

3 NOUVELLES
ADHÉSIONS
AU SYNDICAT

111 VILLES ADHÉRENTES
AU SIFUREP
AU 31 DÉCEMBRE 2023

72 ADHÉRENTS
À LA CENTRALE D'ACHAT

LE BUDGET DU SYNDICAT

LES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de **1 255 297,33 €**. Elles sont constituées par :

- les frais de contrôle versés par les délégués au titre des contrats de délégation de service public conclus par le Syndicat,
- la cotisation des communes adhérentes au Syndicat,
- les cotisations à la centrale d'achat ainsi que la souscription aux différents marchés

Pour la section d'investissement, les recettes totales s'élèvent à **130 906,38 €** et sont constituées en totalité par les amortissements, le remboursement des investissements pour le cimetière de Villetaneuse, le résultat d'investissement reporté, le fonds de compensation pour la TVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

1 255 297,33 €
**RECETTES RÉELLES
DE FONCTIONNEMENT**

LES DÉPENSES

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **1 034 523,75 €** (hors restes à réaliser).

Elles sont essentiellement constituées par :

- les charges à caractère général : qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du Syndicat et à l'accomplissement de ses missions ;
- les charges du personnel ;
- les autres charges de gestion courante ;
- les dépenses exceptionnelles.

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à **83 880,80 €** (hors restes à réaliser).

1 034 523,75 €
**DÉPENSES RÉELLES DE LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT**



AU SERVICE DES FAMILLES ENDEUILLÉES

UNE OFFRE OBSÈQUES DE QUALITÉ À COÛT MAÎTRISÉ

UN PEU D'HISTOIRE...

En 1905, le service extérieur des pompes funèbres (SEPF), soit l'organisation des ob-sèques (hors cérémonies religieuses) est confié aux communes. La Loi du 8 janvier 1993 supprime, ensuite, le monopole com-munal des pompes funèbres et donne aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire. Les villes ont alors eu la possibilité de maintenir un SEPF public en régie municipale ou de le confier à un Syndicat comme le SIFUREP. Certaines villes décident, quant à elles, de laisser les entreprises privées gérer complètement cette mission.

En 2023, 111 d'Île-de-France villes ont opté pour une régulation publique du SEPF en adhérant au SIFUREP.

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP a confié, via une procédure de délégation de service public (DSP), cette mission à un opérateur funéraire. Il s'agit d'une procédure qui permet d'encadrer la qualité des prestations et les prix pratiqués, tout en assurant un contrôle précis et transparent du délégataire.

1905

Le SEPF est confié aux communes

1993

La Loi donne la liberté aux familles le choisir leur entreprise funéraire

UN CONTRAT ENCADRÉ ET CONTRÔLÉ

Le SIFUREP s'assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public, avec qualité et souci d'égalité de traitement.

Le délégataire a l'obligation de rendre compte, chaque année, pendant toute la durée de la délégation, des prestations délivrées aux familles sur l'ensemble du territoire des collectivités adhérentes.

Le SIFUREP exerce également un contrôle via des enquêtes évaluant la qualité du service rendu, le respect des procédures avec notamment l'information faite sur l'offre tarifaire du SIFUREP auprès des familles éligibles.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Pour que les villes et leurs habitants puissent bénéficier des offres proposées par le Service Extérieur des Pompes Funèbres du SIFUREP il faut cumuler les conditions suivantes :

- le défunt doit être domicilié sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ;
- le défunt doit être décédé sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ou sur la ville de Paris intra-muros ou, en Île-de-France à 10 km maximum d'une commune située sur le territoire du SIFUREP ;
- la mise en bière doit être effectuée sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ou sur la ville de Paris ;

• la cérémonie, la crémation ou l'inhumation doivent se dérouler sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP.

Le SIFUREP actualise et édite, chaque année, un encart tarifaire SIFUREP précisant les prix et contenus des forfaits proposés aux familles endeuillées. Ce service n'étant pas exclusif, les familles restent libres de choisir leur opérateur funéraire. Ce document est mis à disposition dans les services état civil des mairies et dans le réseau d'agences OGF.

QUELS AVANTAGES POUR LES FAMILLES ET LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES ?

- Des tarifs remisés sur le catalogue général PFG et Dignité Funéraire : le tarif des prestations pour les familles de villes adhérentes au SIFUREP est inférieur de 10 % en moyenne aux tarifs appliqués au grand public.
- Des forfaits réservés aux familles de villes adhérentes :
 - 1 599 € TTC pour une crémation*
 - 1 999 € TTC pour une inhumation*
- La gratuité des obsèques des enfants de moins d'un an et une remise de 50% des frais d'obsèques pour les enfants de 1 à 18 ans.
- La prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sur la base d'une attestation du Centre Communal d'Action Sociale (établie par une ville adhérente).

*Ces forfaits comprennent :

- L'organisation et la préparation des obsèques, le convoi avec corbillard et chauffeur, les porteurs, un maître de cérémonie, le cercueil, le capiton et l'emblème.



À noter que ces forfaits ne comprennent pas : le transport de corps avant mise en bière ni le séjour en chambre funéraire.

PROCÉDURE ET TARIF D'ADHÉSION POUR LES VILLES

L'adhésion d'une commune au Syndicat se déroule selon les modalités suivantes, conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales :

1. La collectivité candidate doit prendre une délibération favorable à l'adhésion au SIFUREP.
2. Cette délibération doit être transmise en préfecture et au Syndicat.
3. Le Comité syndical du SIFUREP se prononce sur cette adhésion.
4. La délibération du Comité syndical est notifiée aux adhérents du Syndicat. Chacun des adhérents doit ensuite se prononcer sur l'adhésion dans un délai de trois mois. À défaut de délibération dans ce délai, de la part des adhérents, l'adhésion est réputée favorable.
5. L'adhésion est ensuite définitivement prononcée par arrêté inter préfectoral.

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20250223-2025-022-DE
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025





DES ÉTABLISSEMENTS FUNÉRAIRES AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES FAMILLES

LES CHAMBRES FUNÉRAIRES

Les chambres funéraires sont des équipements qui accueillent les corps des personnes décédées avant l'inhumation ou la crémation. Elles comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et leur recueillement.

La chambre funéraire de Montreuil dont la convention de concession a été attribuée à OGF en 2008 et rénovée en 2017 a assuré 905 admissions en 2023.

La chambre funéraire de Nanterre dont la convention de concession a été attribuée à OGF en 2007 a assuré 1 418 admissions en 2023.



Le SIFUREP gère **5 crématoriums et 2 chambres funéraires** au travers de contrats de délégation de service public.

En tant qu'autorité concédante pour ces équipements, le SIFUREP établit le cahier des charges qui définit le contenu et les conditions d'exécution du service au sein de ces équipements, choisi les délégataires qui ont pour mission d'exploiter ces équipements et a en charge le contrôle de leurs activités, dans le respect d'un service public funéraire de proximité de qualité.

5

CRÉMATORIUMS

2

CHAMBRES
FUNÉRAIRES

LES CRÉMATORIUMS

Les crématoriums sont les établissements où sont crématisés les corps des défunts. Ils comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et recueillement. Ils disposent tous d'un jardin du souvenir pour les familles qui souhaitent disperser les cendres du défunt sur place. Pour répondre à l'augmentation des demandes de crémation, le Syndicat a négocié des contrats de délégations de service publics pour la construction et l'exploitation de plusieurs équipements géographiquement répartis en Île-de-France et satisfaire ainsi le mieux possible ce besoin.

Le crématorium de Champigny-sur-Marne

dont la convention de concession a été attribuée le 1er octobre 2005 à la SEM funéraire de la ville de Paris est en fonctionnement depuis mars 2007. Il a réalisé 1 971 crémations en 2023.

Le crématorium du Parc à Clamart

dont la convention de concession a été attribuée en 2004 à la société OGF est en activité depuis 2007. Il a réalisé 2 507 crémations en 2023.

Le crématorium de Montfermeil

dont la convention de concession a été attribuée en février 2018 à OGF. Cet équipement a été inauguré en octobre 2019. Il a réalisé 1 431 crémations en 2023.

Le crématorium du Mont-Valérien à Nanterre

dont la convention de concession a été attribuée en 1997 à la société OGF est en activité depuis 1999. Il a réalisé 2 163 crémations en 2023.

Le crématorium du Val de Bièvre à Arcueil

dont la convention de concession a été attribuée en 2023 à la société OGF, est en activité depuis 2002. Il a réalisé 1 547 crémations en 2023.



À SAVOIR

Dans les crématoriums du SIFUREP

- ✓ Le tarif est garanti et contrôlé dans le cadre du contrat de service public,
- ✓ Toutes les entreprises de pompes funèbres habilitées peuvent accéder aux services de l'équipement,
- ✓ Ils disposent tous d'une ou de plusieurs salles de cérémonie,
- ✓ La famille peut y célébrer une cérémonie civile ou religieuse,
- ✓ La législation permet aux familles de laisser l'urne un an au crématorium (dont 3 mois gratuitement), le temps de décider du lieu de destination des cendres.
- ✓ Des « Temps de mémoire » sont organisés chaque année à la période de la Toussaint et en juin pour les "tout-petits" à Champigny. Ces cérémonies proposent aux familles, ayant perdu un proche dans l'année et choisi la crémation, un moment privilégié de recueillement civil et collectif (lectures de textes, citation du nom des défunts, musiques et chants).



L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DE LA RÉGION PARISIENNE

UNE EXPERTISE TECHNICO-JURIDIQUE ET DES OUTILS POUR ÉCLAIRER LES DÉCISIONS

Les principales questions posées par les communes adhérentes concernent les concessions, les exhumations, la prise en charge des opérations funéraires, le transport de corps, la crémation, la gestion des cimetières, les conditions de création et de gestion des jardins cinéraires et les conditions d'inhumation.

- **Les sollicitations juridiques** ont encore été nombreuses en 2023 avec près de 160 consultations juridiques traitées.

Par ailleurs, plusieurs outils sont mis à la disposition des collectivités pour les accompagner :

- **Le guide des obsèques** : il s'agit d'un support d'information mis à disposition des communes adhérentes, et plus particulièrement des services d'état civil et des cimetières, pour informer les familles sur les démarches à effectuer lors d'un décès. Ce guide est gratuit et disponible sur le site internet : www.sifurep.com

- **L'enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes** pour recenser les tarifs pratiqués par les communes, les différentes durées de concessions, le type de travaux entrepris (ou à réaliser) ou bien encore la destination des cendres.

Le SIFUREP met à la disposition, des élus et des services état civil ou encore des conservateurs de cimetières, son expertise dans le domaine juridique. Il peut ainsi répondre à toute question, adressée par mail (juridique@sifurep.com), portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public.

DES ÉVÈNEMENTS POUR NOURRIR LES ÉCHANGES ET LES CONNAISSANCES

En 2023 une Webconférence a été animée sur le thème du nouveau contrat de délégation de service public portant sur le service extérieur des pompes funèbres (entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023).

• **Le colloque annuel** : la 15^{ème} édition du colloque du SIFUREP s'est tenue le 18 avril 2023 autour du thème de la « Restauration du patrimoine sépulcral et de l'art funéraire ». Les nombreux participants ont, ainsi, pu débattre avec les intervenants et bénéficier de la qualité de leurs interventions.

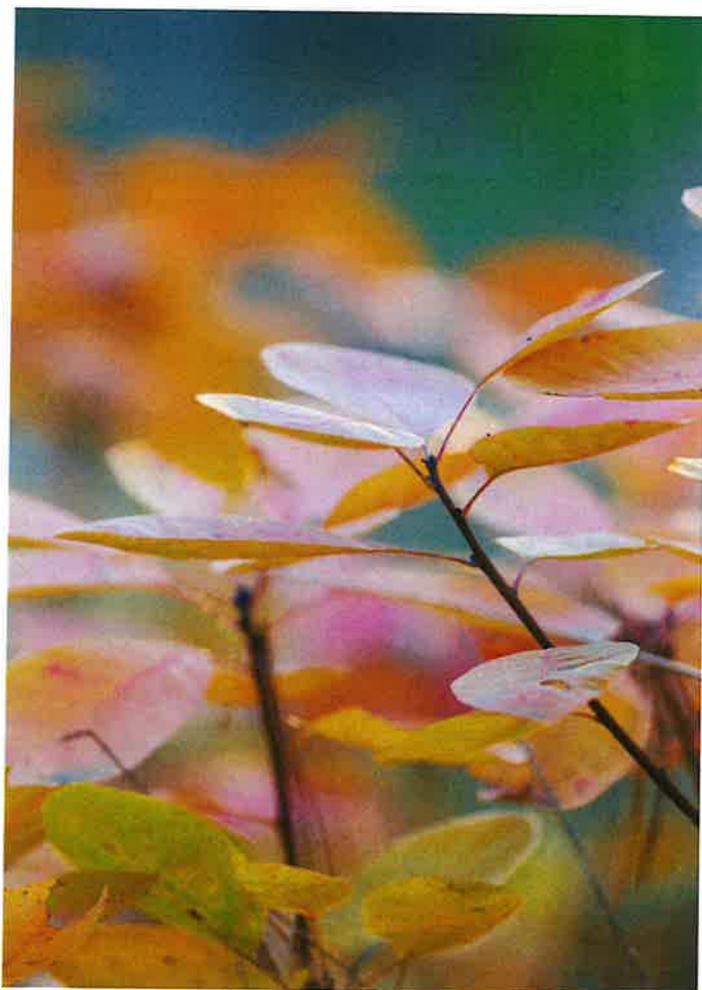
2 tables rondes, animées par Sarah DUMONT journaliste spécialisée, ont permis à des conservateurs, élus, architectes, écologues, membres du CNOF ou bien encore anthropologues de témoigner et de partager leurs connaissances et leurs points de vue sur la restauration du Patrimoine.

Enfin, ce colloque aura permis la signature d'une convention de partenariat entre le SIFUREP et la Fondation du patrimoine pour l'attribution de subventions aux villes adhérentes souhaitant restaurer leurs monuments funéraires.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.sifurep.com dans la rubrique « bénéficiaire de services ».

• **Les Webconférence du SIFUREP** : ouvertes à toutes les communes, ont vocation à répondre aux interrogations des villes sur un sujet funéraire particulier, une actualité réglementaire ou à présenter un service ou un équipement funéraire du SIFUREP.

• **Le petit déjeuner de la Centrale d'Achat** : ouvert à toutes les villes, permet de découvrir les marchés proposés par le SIFUREP, de rencontrer les prestataires titulaires de marchés et d'échanger avec d'autres villes sur la gestion, l'entretien des cimetières ou toute prestation assurée via un marché de la Centrale d'Achat.





LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP

POUR SIMPLIFIER ET MAITRISER LES COÛTS DE GESTION FUNÉRAIRE

LES AVANTAGES DE LA CENTRALE D'ACHAT

- **une expertise technique et juridique du SIFUREP** (les adhérents délèguent la procédure de passation des marchés à des experts du funéraire) ;
- **une mutualisation** sur les prix et les services associés ;
- **une offre à la carte** grâce à une diversité de marchés qui peuvent être sollicités selon les besoins ;
- **une intervention technique confiée à des professionnels du secteur** (entreprises spécialisées dans le domaine du funéraire) ;
- **des services d'information, de veille et d'accompagnement ;**
- **une qualité de relation « grands comptes »** quelle que soit la taille de la collectivité ;
- **des marchés « clés en main ».**

Pour accompagner les collectivités dans la gestion de leurs cimetières, l'application des exigences légales, l'évolution des pratiques funéraires, des rites et des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux, le SIFUREP a créé en 2012 une centrale d'achat. L'objectif de cet outil de mutualisation est de simplifier et de maîtriser les coûts de gestion pour les villes.

CENTRALE D'ACHAT

COÛTS 2023

982,87 €

ADHÉSION ANNUELLE

+

491,44 €

PAR MARCHÉ SOUSCRIT POUR
TOUTE LA DURÉE DU MARCHÉ

Une adhésion facile et rapide : la convention d'adhésion est adressée par le SIFUREP à la collectivité demandeuse, accompagnée d'un modèle de délibération et d'un rapport de présentation du Syndicat afin que le Conseil municipal puisse délibérer.

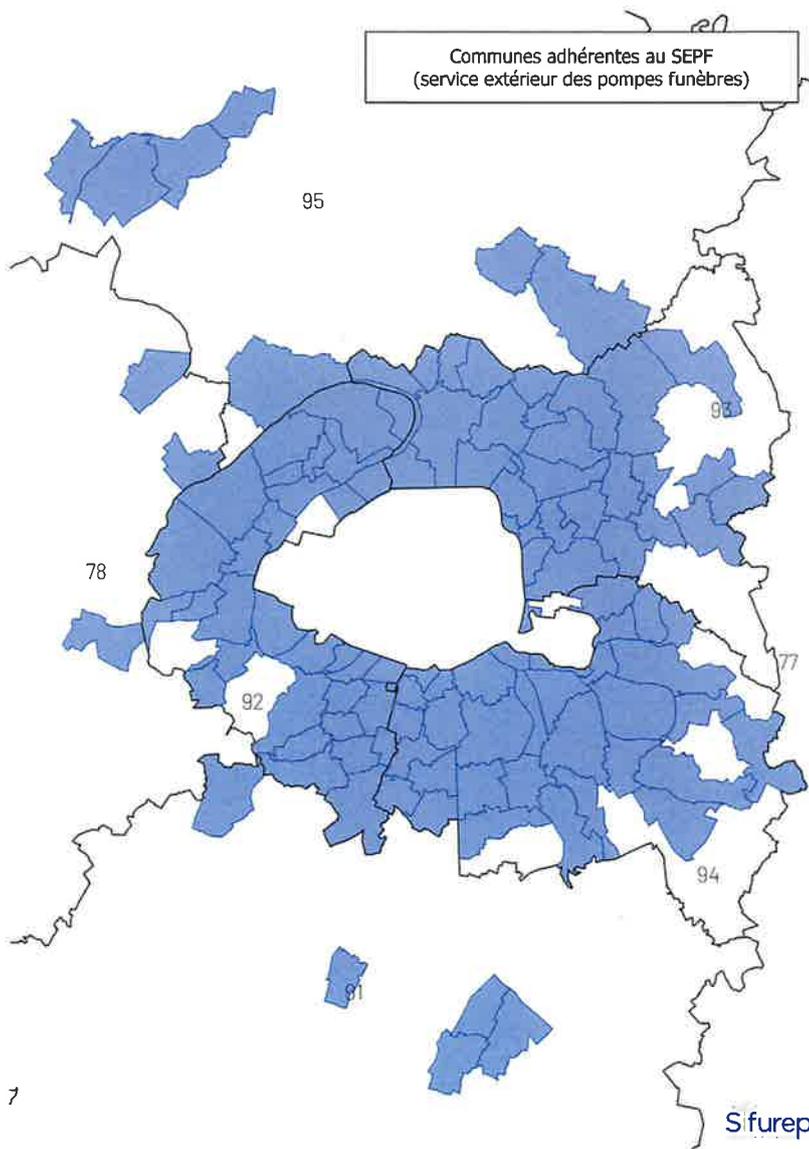
DES SERVICES À LA CARTE

Un panel de marchés disponibles pour répondre à des besoins nombreux et variés :

- **nettoyage et entretien** des cimetières (propreté des sites)
- **gestion des espaces verts**
- **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour l'aménagement des cimetières
- **maîtrise d'œuvre** pour l'aménagement des cimetières
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la **restauration du patrimoine**
- reprise et mise en œuvre d'un **logiciel cimetière**
- **numérisation, indexation et intégration des documents de concessions** des cimetières
- **assistance** à l'amélioration de **l'utilisation des outils du système d'information** des cimetières
- **assistance** relative à l'élaboration d'un **plan de reprises de sépultures**
- **reprises administratives de sépultures** (échues et abandonnées)
- **transport de corps avant mise en bière**

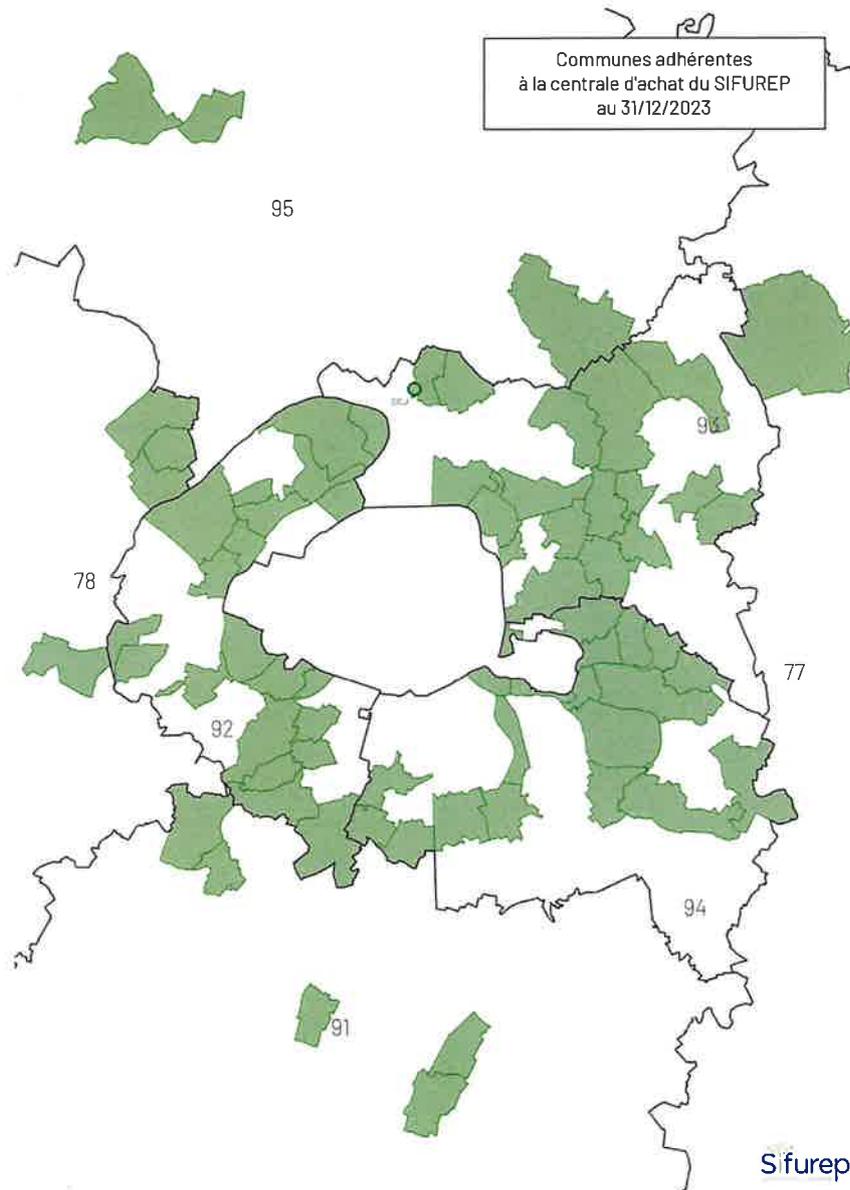
LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SYNDICAT AU 31/12/2023

LISTE DES VILLES ADHÉRENTES AU SIFUREP



Alfortville, Antony, Arcueil, Argenteuil, Asniere-sur-Seine, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagneux, Bagnolet, Ballainvilliers, Bievres, Bobigny, Bois-Colombes, Boissy-Colombes, Boissy-Saint-Léger, Bondy, Bonneuil-sur-Marne, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Bry-sur-Marne, Cachan, Carrieres-sur-Seine, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Chatonay-Malabry, Chatillon, Chaville, Chonnevières-sur-Marne, Chevilly-la-Rue, Choisy-le-Roi, Clamart, Clichy, Clichy-sous-Bois, Colombes, Courbevoie, Croteil, Drancy, Dugny, Epinay-sur-Seine, Fleury-Merogis, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Gagny, Garches, Gennevilliers, Gentilly, Gonesse, Grigny, Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Courneuve, La Garenne-Colombes, La Queue-en-Brie, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Le Chesnay-Rocquencourt, Le Kremlin-Bicêtre, Le Perreux-sur-Marne, Le Plessis-Robinson, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois, Levallois-Perret, L'Hay-les-Roses, L'Île-Saint-Denis, Maisons-Alfort, Maisons-Laffitte, Malakoff, Mériel, Méry-sur-Oise, Montfermeil, Montreuil, Montrouge, Nanterre, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Orly, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Pontoise, Puteaux, Ris-Orangis, Romainville, Rosny-sous-Bois, Rueil-Malmaison, Rungis, Saint-Cloud, Saint-Denis, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Saint-Ouen-l'Aumône, Saint-Ouen-sur-Seine, Sceaux, Sèvres, Stains, Sucy-en-Brie, Suresnes, Thiais, Valenton, Vanves, Vaucresson, Villejuif, Villemomble, Villeneuve-la-Garenne, Villeneuve-Saint-Georges, Villepinte, Villetaneuse, Villiers-le-Bel, Vitry-sur-Seine

À LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP



Alfortville, Antony, Asnière-sur-Seine, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Auvers-sur-Oise, Baillainvilliers, Bievres, Bobigny, Bondy, Bonneuil-sur-Marne, Boulogne-Billancourt, Bry-sur-Marne, Carrières-sur-Seine, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Chatenay-Malabry, Chatillon, Choisy-le-Roi, Courbevoie, Fleury-Mérogis, Fontenay-aux-Roses, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Gennevilliers, Gonesse, Grigny, Houilles, Igny, Issy-les-Moulineaux, Joinville-le-Pont, La Garenne-Colombes, La Queue-en-Brie, Le Blanc-Mesnil, Le Chesnay-Rocquencourt, Le Perreux-sur-Marne, Le Plessis-Robinson, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois, L'Hay-les-Roses, Marne-la-coquette, Mériel, Mitry-Mory, Montfermeil, Montreuil, Nanterre, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Puteaux, Rosny-sous-Bois, Rungis, Saint-Mande, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Sartrouville, Sévres, SICJ, Stains, Sucy-en-Brie, Suresnes, Thiais, Vanves, Vaucresson, Villemomble, Villeneuve-la-Garenne, Villeneuve-Saint-Georges, Villepinte, Villepinte, Villiers-sur-Marne.

LISTE DES DÉLÉGUÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

ALFORTVILLE
 Serge **FRANCESCHI**
 Vice-Président
 Geneviève
 CHARPANTIER
 Déléguée suppléante

ANTONY
 Christiane **ENAME**
 Déléguée titulaire
 Isabelle **ROILAND**
 Déléguée suppléante

ARCUEIL
 Christian **METAIRIE**
 Vice-Président
 Maryvonne
 ROCHTEAU
 YVESOUR
 Déléguée suppléante

ARGENTEUIL
 Tania de **AZEVEDO**
 Déléguée titulaire
 Nadine **SUR**
 Déléguée suppléante

ASNIÈRES-SUR-SEINE
 Sylvie **MEYNARD**
 Déléguée titulaire
 Danièle **GUETTE**
 Déléguée suppléante

AUSERVILLIERS
 José **LESERRE**
 Délégué titulaire
 Véronique
 GALVÉRGNE
 Déléguée suppléante

AULNAY-SOUS-BOIS
 Chantal **MOREAU**
 Déléguée titulaire
 Fouad EL **HOURADI**
 Délégué suppléant

BAGNEUX
 Alain **LE THOMAS**
 Délégué titulaire
 Fabrice **DOUILLÉ**
 Déléguée suppléante

BAGNOLET
 Brahim **AKROUR**
 Délégué titulaire
 Edith **REIJX**
 Déléguée suppléante

BALLAINVILLIERS
 Daniel **BOULLAND**
 Délégué titulaire
 Elizabeth
 VIGLIENI **MIMIDE**
 Déléguée suppléante

BIEVRES
 Paul **PARENT**
 Délégué titulaire
 Anne
 DELLESTRE **DE**
 GARNIER
 Déléguée suppléante

BOBIGNY
 Jean-François **HIRSCH**
 Délégué titulaire
 Fvoynko **PLANTE**
 Déléguée suppléante

BOIS-COLOMBES
 Gilles **CHAUMERLIAC**
 Délégué titulaire
 Cédric **KLEIN**
 Délégué suppléant

BOISSY-SAINT-LÉGER
 Eveline **NOURY**
 Vice-Présidente
 Michal **BARTHES**
 Délégué suppléant

BONDY
 Farid **BELKEBIR**
 Délégué titulaire
 Nezha **DECOURRIERE**
 Déléguée titulaire

BONNEUIL-SUR-MARNE
 Virginie
DOUET-MARCHAL
 Déléguée titulaire
 Braimarine
 BEMMOUSSAT
 Délégué suppléant

BOULOGNE-BILLANCOURT
 Michel **AMAR**
 Délégué titulaire
 Philippe **MARVAL**
 Délégué suppléant

BOURG-LA-REINE
 Virginie **BARBAUT**
 Déléguée titulaire
 Sylvie **COUETTES**
 Déléguée suppléante

BRY-SUR-MARNE
 Rodolphe **CAMBRESY**
 Délégué titulaire
 Christel **DEPLAY**
 Déléguée suppléante

CACHAN
 Robert **ORUSCO**
 Délégué titulaire
 Denis **MERCUREL**
 Délégué suppléant

CARRIÈRES-SUR-SEINE
 Daniel **MARTIN**
 Délégué titulaire
 Aline **REBOULOUX**
 Déléguée suppléante

CHAMPIGNY-SUR-MARNE
 Evelynne **SAILLAND**
 Déléguée titulaire
 Lucienne **FRANNE**
 Déléguée suppléante

CHARENTON-LE-PONT
 Valérie **LYET**
 Déléguée titulaire
 Chantal **LEHOUT**
 ROMANTIER
 Déléguée suppléante

CHÂTENAY-MALABRY
 Patrick **DESSEN**
 Délégué titulaire
 Gilles **FERROUSSE**
 Délégué suppléant

CHÂTILLON
 Stéphane **JACQUOT**
 Délégué titulaire
 Yvonne **MENDY**
 Déléguée suppléante

CHAVILLE
 Hervé **LIÈVRE**
 Délégué titulaire
 Marc **GRONDOT**
 Délégué suppléant

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE
 Jean-François **FABRE**
 Délégué titulaire
 Christine **COUPELLOIS**
 Déléguée suppléante

CHEVILLY-LARUE
 Hermine **RIGAUD**
 Déléguée titulaire
 Barbara
 CORRAND **PERTE**
 Déléguée suppléante

CHOISY-LE-ROI
 Vasco **COELHO**
 Délégué titulaire
 Marina **BRULANT**
 Déléguée suppléante

CLAMART
 Jean **MILCOS**
 Vice-Président
 Marie-Laure
 COUPLAU
 Déléguée suppléante

CLICHY-LA-GARENNE
 Agnès **DELACROIX**
 Déléguée titulaire
 Michael **ALBOU**
 Délégué suppléant

CLICHY-SOUS-BOIS
 Marie-Florence
DEPRINCE
 Déléguée titulaire
 Samira **TAVERI**
 Déléguée suppléante

COLOMBES
 Fatoumata **SOW**
 Déléguée titulaire
 Christel **MOULIÈRE**
 Déléguée suppléante

COURBEVOIE
 Jacques **KOSSOWSKI**
 Président du SIFUREP
 Marie-Pierre **LIMOGÉ**
 Déléguée suppléante

CRÉTEIL
 Michel **WANNIN**
 Délégué titulaire
 Alain **DUKAN**
 Délégué suppléant

DRANCY
 Romain **DACHIVILLE**
 Délégué titulaire
 Marzouba **COCCOZZA**
 Déléguée suppléante

DUGNY
 Michel **CLAVEL**
 Délégué titulaire
 Martine **BASSELON**
 Déléguée suppléante

EPINAY-SUR-SEINE
 Samira **YAZIDI**
 Vice-Présidente
 Farid **BENYAMIN**
 Délégué suppléant

FLEURY-MEROGIS
 Danielle **MOISAN**
 Déléguée titulaire
 Martine **GOUSSENO**
 Déléguée suppléante

FONTENAY-AUX-ROSES
 Cécile **COLLET**
 Déléguée titulaire
 Grégorio **REGADA**
 Déléguée suppléante

FONTENAY-SOUS-BOIS
 Loïc **DAMIANI**
 Délégué titulaire
 Clémence
 AVIGNON **ZONON**
 Déléguée suppléante

FRESNES
 Christian **CARISTAN**
 Délégué titulaire
 Nadia **SADANI**
 Déléguée suppléante

GAGNY
 Bénédicte **AUBRY**
 Déléguée titulaire
 Rolf **CRANQY**
 Délégué suppléant

GARCHES
 Solène **ALLANIC**
 Déléguée titulaire
 Grégoire **VIRSPENEN**
 Délégué suppléant

GENNEVILLIERS
 Isabelle **MASSARD**
 Déléguée titulaire
 Laurent **NOF**
 Délégué suppléant

GENTILLY
 Fatah **AGGOUNE**
 Vice-Président
 Nadine **HERRATI**
 Déléguée suppléante

GONESSE
 Jean Michel **DUBOIS**
 Délégué titulaire
 Rachid **TOUL**
 Délégué suppléant

GRIGNY
 Philippe **RIO**
 Délégué titulaire
 Pascal **NOADIC**
 Délégué suppléant

ISSY-LES-MOULINEAUX
 Etienne **BERANGER**
 Délégué titulaire
 Christiane **CLARY**
 OLIVIER
 Déléguée suppléante

IVRY-SUR-SEINE
 Méhadée **BERNARD**
 Déléguée titulaire
 Guillaume **SPIRO**
 Délégué suppléant

JOINVILLE-LE-PONT
 Hélène **DECOTIGNIE**
 Déléguée titulaire
 Raphaël **OTTAVI**
 Délégué suppléant

LA COURNEUVE
 Bacar **SOILHI**
 Délégué titulaire
 Julien **BAYARD**
 Délégué suppléant

LA GARENNE-COLOMBES
 Sébastien **RIVET**
 Délégué titulaire
 Robert **DEPINE**
 Délégué suppléant

LA QUEUE-EN-BRIE
 Philippe **MOUCHARD**
 Délégué titulaire
 Marie-Claude **GILY**
 Déléguée suppléante

LE BLANC-MESNIL
 Michel **COLLIGNON**
 Délégué titulaire
 Philippe **RANGJEFF**
 Délégué suppléant

LE BOURGET
 Laura **PETREQUIN**
 Déléguée titulaire
 Valéry **VANNEMOUX**
 Délégué suppléant

LE CHESNAY-ROCOUENCOURT
 Aline **TEMENIDES**
 Déléguée titulaire
 Marie-Françoise **KLIER**
 Déléguée suppléante

LE KREMLIN-BICÈTRE
 Jacques **HASSIN**
 Délégué titulaire
 Véronique **GESTIN**
 Déléguée suppléante

LE PERREUX-SUR-MARNE
 Eric **COUTURE**
 Vice-Président
 Pierre **BUGEJA**
 Délégué suppléant

LE PLESSIS-ROBINSON
 Marc
SIFFERT SIRVENT
 Délégué titulaire
 Cyril **PERLAUX**
 Délégué suppléant

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS
 Jean-Abel **PECAULT**
 Délégué titulaire
 Mohamed **MENICOU**
 Délégué suppléant

LES LILAS
 Christian **LAGRANGE**
 Vice-Président
 Patrick **BILLOUET**
 Délégué suppléant

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
 Chantal **TROTRET**
 Déléguée titulaire
 Sabrina **AGSAYAR**
 Déléguée suppléante

LEVALLOIS-PERRET
 Martine **ROUCHON**
 Déléguée titulaire
 Valérie **FOURNIER**
 Déléguée suppléante

L'HAY-LES-ROSES
 Bernard **DUPIN**
 Délégué titulaire
 Catherine **GAYMIL**
 Déléguée suppléante

L'ÎLE-SAINT-DENIS
 Alain **FRANÇOIS**
 Délégué titulaire
 Jacques **PAIN S**
 Délégué suppléant

MAISONS-ALFORT
 Claire **DELESSARD**
 Vice-Présidente
 Jean-Luc **CADEDDU**
 Délégué suppléant

MAISONS-LAFFITTE
 Marie-Liesse **SALIN**
 Déléguée titulaire
 Ingrid **ROUJAN**
 Déléguée suppléante

MALAKOFF
Dominique
TRICHET-ALLAIRE
Délégué titulaire
Cécylène BOUYAYA
Déléguée suppléante

MÉRIEL
Christophe
CHAMBELIN
Délégué titulaire
Laurence BOUYVILLON
Déléguée suppléante

MÉRY-SUR-OISE
Patrice RENARD
Délégué titulaire
Bernard RIO
Délégué suppléant

MONTFERMEIL
Laurent CHAINEY
Délégué titulaire du
SIFUREP
Nafi Siby
Déléguée suppléante
du SIFUREP

MONTREUIL
Florian VIGNERON
Délégué titulaire
Michèle BONNETAU
Déléguée suppléante

MONTROUGE
Liliane GRAÏNE
Déléguée titulaire
Patrice XAVIER
Délégué suppléant

NANTERRE
Hassan HMANI
Vice-Président
Nadine A. J.
Déléguée suppléante

NOGENT-SUR-MARNE
Pascaline MARTINEAU
Déléguée titulaire
Julienne LE RUYQUE
ROQUINIER
Déléguée suppléante

NOISY-LE-SEC
Albert PRISSETTE
Délégué titulaire
Jean-Luc
CORQUILLER
Délégué suppléant

ORLY
Thierry ATLAN
Délégué titulaire
Jahmane BISSAULT
Déléguée suppléante

PANTIN
Rida BENNEDJIMA
Déléguée titulaire
Sonia CHAZOUAN
DITTA
Déléguée suppléante

PIERREFITTE-SUR-SEINE
Guy JOUVENELLE
Délégué titulaire
Françoise MIRET
Déléguée suppléante

PONTOISE
Armelle
LEGRAND-ROBERT
Déléguée titulaire
Amélie FERRE
Déléguée suppléante

PUTEAUX
Bernard GAHNASSIA
Vice-Président
Anne-Laure
LEPERTON
Déléguée suppléante

RIS-ORANGIS
Marcus M'BOUDOU
Délégué titulaire
Véronique GAUTHERET
Déléguée suppléante

ROMAINVILLE
Sofia DAUVERGNE
Déléguée titulaire
Nathalie GAUMONDY
Déléguée suppléante

ROSNY-SOUS-BOIS
Danièle MAILLOT
Déléguée titulaire
Nathalie REGNAULD
Déléguée suppléante

RUEIL-MALMAISON
Ghania KEMPF
Déléguée titulaire
Jean-Simon PASQUAUS
Délégué suppléant

RUNGIS
Antoine MORELLI
Délégué titulaire
Philippe BENISTI
Délégué suppléant

SAINT-CLOUD
Sacha GAILLARD
Délégué titulaire
Jean-Christophe
PIERRON
Délégué suppléant

SAINT-DENIS
Christophe PIERCY
Délégué titulaire
Aude ROMBIER
Déléguée suppléante

SAINT-MANDÉ
Julien WEIL
Délégué titulaire
Tiffany CULANG
Déléguée suppléante

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
Jacqueline VISCARDI
Déléguée titulaire
Aurélien PERLUD
Délégué suppléant

SAINT-MAURICE
Dominique
DUROSELLE
Déléguée titulaire
Guillaume
DÉMIEN
Délégué suppléant

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE
Roland MAZAUDIER
Délégué titulaire
Marie-Claude CLAVIN
Déléguée suppléante

SAINT-OUEN-SUR-SEINE
Emma SGHÄTER
Déléguée titulaire
Kévin DUPICQUE
Délégué suppléant

SCEAUX
Annie BACH
Déléguée titulaire
Claire VIGNERON
Déléguée suppléante

SEVRES
Jacques VILLEMUR
Délégué titulaire
Denis MORON
Délégué suppléant

STAINS
Nabila AKKOUCHE
Déléguée titulaire
Mathieu DEFFRE
Délégué suppléant

SUCY-EN-BRIE
Cédric MUSSO
Délégué titulaire
Anne-Marie
SCURDINAUD
Déléguée suppléante

SURESNES
Stéphane
PERRIN-BIDAN
Vice-Président
Pierre PERRET
Délégué suppléant

THIAIS
Guyline TORCHEUX
Déléguée titulaire
Christian LE BOY
Délégué suppléant

VALENTIN
Hasana SADIKI
Déléguée titulaire
Kamel BEL KEHRI
Délégué suppléant

VANVES
Xavier LEMAIRE
Délégué titulaire
Marie GRÉES-AN
Déléguée suppléante

VAUCRESSON
Diane de ROBIANO
Déléguée titulaire
Hélène CONNAN
Déléguée suppléante

VILLEJUIF
Gilles LAFON
Délégué titulaire
Maxime
BLUSQUE-LEC
Délégué suppléant

VILLEMOMBLE
Jovan AVRAMOVIC
Délégué titulaire
Françoise PERON
Déléguée suppléante

VILLENEUVE-LA-GARENNE
Sandrine HERTIG
Déléguée titulaire
Fatima AAZIZ
Déléguée suppléante

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
Bernardina
ALVES DA SILVA
Déléguée titulaire
Natalia LEBLANC
Déléguée suppléante

VILLEPINTE
Christine PERRON
Déléguée titulaire
Zhang Jacques YANG
Délégué suppléant

VILLETANEUSE
Danielle MARMIGNON
Déléguée titulaire
plus
Majide AMMAD
Délégué titulaire
Yasmine ESSOM
Déléguée suppléante

VILLIERS-LE-BEL
Faouzi BRIKH
Délégué titulaire
Teresa EVERARD
Déléguée suppléante

VITRY-SUR-SEINE
Ludovic LECOMTE
Délégué titulaire
Rachida KABBOURI
Déléguée suppléante

SECRET
SECRET
SECRET
SECRET

Accès en ligne sur www.sifurep.com
N° de dépôt : 124 2014 00001 00001
Date de parution : 09/2024
Site de diffusion : www.sifurep.com



Tour Lyon Bercy 173-175 rue de Bercy • CS 10205 75588 Paris
Tél. : 01 44 74 85 70 • sifurep.com

Directeur de publication : Jacques KOSSOWSKI / Comité de rédaction piloté par Maria DA SILVA / Photos : Envato /
Conception et réalisation : Desbouis-Grésil / Impression : Champagnac. Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.
Edité en septembre 2024.